

# **VOLAILLES**

### **POULET - PINTADE**

Dans le respect de la charte des Amap

# **CONTRAT 2 0 2 2**

Entre le producteur :	Et le consomm'acteur (merci d'écrire en lettres CAPITALES) :
THOMAS Gilles	Nom-Prénom :
Adresse : Mas Dagas – Céret	Adresse :
Courriel :	Courriel :
gilloux.thomas66@gmail.com	Portable/Fixe :
<b>Portable</b> : 06 13 09 00 52	

1- Lieu de distribution : Chemin de la Pave - Chemin de la Pavé, 66490 Saint-Jean-Pla-de-Corts

#### 2- Mode de production et engagement producteur :

Volailles, chevreaux, poulets de lait et oies élevés dans des conditions naturelles (Certifiés Agriculture Biologique). Le producteur s'engage à respecter le contrat d'engagement de l'Amap.

- 3- Durée d'engagement Période de distribution :
- Engagement 12 mois du mercredi 5 janvier 2022 au mercredi 7 décembre 2022.
- Engagement possible en cours de saison modalités paiement -> voir rubrique 5-.
- **Rupture de contrat** : Le contrat peut être résilié par simple lettre ou courrier électronique à l'attention de l'AMAP Les Cerisiers, à condition que le consomm'acteur cherche un remplaçant. La liste d'attente de l'AMAP lui sera communiquée.
- 4- Calendrier prévisionnel des distributions :
- Volaille: 12 distributions selon rythme mensuel.

Première distribution: mercredi 5 janvier 2022.

A partir de février : premier mercredi de chaque mois (ou selon production -> date sera communiquée). -

Chevreau/Agneau: production occasionnelle – hors contrat.

- Poulet de lait/pintade de lait : distribution en décembre (date sera communiquée).

Ce calendrier est susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas.

L'adhérent sera prévenu par sms et/ou par mail.

### 5- Descriptif et coûts des produits - choix de paiement :

Types de contrat, présentation des produits, choix de paiement – voir tableaux page 2.

VOLAILLE - Commande possible d'1x volaille test - poulet 2kg, pintade 1,5kg - voir tableau bas de page

Formule volaille A <sup>1/3)</sup>	Formule volaille B <sup>1)3)</sup>	Formule volaille C 1)3)	
Volaille de 1,5 kg - Poulet/ pintade <sup>2)</sup> - Plumée, vidée, abats nettoyés	Volaille de 2 kg  - Poulet/pintade <sup>2)</sup> - Plumée, vidée, abats nettoyés - Possible : découpe en deux	Volaille découpée – 1,5 kg sans carcasse ni abats - Poulet/pintade <sup>2)</sup> - Cuisses+filets+ailes - Emballage sous vide - portions individuelles de 250gr environ	
12 Euros / Kg		21 Euros / Kg	

Choix de paiement pour : 12 volailles x 18€	Choix de paiement pour : 12 volailles x 24€	Choix de paiement pour : 12 découpes x 31,50€
1 chèque de 216 €*	1 chèque de 288 €*	1 chèque de 378 €*
<b>2</b> chèques de 108 €	<b>2</b> chèques de 144 €	<b>2</b> chèques de 189 €
<b>3</b> chèques de 72 €	<b>3</b> chèques de 96 €	<b>3</b> chèques de 126 €
3) chèques de€	3) chèques de€	chèques de€ <sup>3)</sup>
*Formule A - 2 volailles : <b>432 €</b> Formule A – 3 Volailles : <b>648 €</b>	*Formule B - 2 volailles : <b>576 €</b> Formule B - 3 volailles : <b>864 €</b>	*Formule C - 2 découpes : <b>756 €</b> Formule C – 3 découpes : <b>1134 €</b>

### 1) Des contrats de 2 ou 3 volailles (ou découpes) par distribution sont possibles:

Choix de paiement selon modalités du tableau volaille ci-dessus, en multipliant par 2 ou 3 parts. Pour ces contrats, une distribution 2x par mois est envisageable.

2) Le type de volaille livré à la distribution (poulet ou pintade) dépendra de la production du moment.

3) En cas d'engagement en cours de saison ou après une volaille test - Merci de calculer le montant des chèques à remettre comme suit : Nombre de mois (distributions) à venir, multiplié par prix unitaire de la livraison, le tout divisé par le nombre de chèques souhaité.

# **COMMANDE UNITAIRE**

□ <b>1 Volaille test : 24€</b> (1 chèque)  Poulet ou pintade - en moyenne 2kg  Carcasse avec abats nettoyés	COMMANDE - VOLAILLE DE NOEL – 2022 Livraison au marché de Céret - samedi 17 décembre 2022
HORS CONTRAT - Commande OCCASIONNELLE selon production - <b>Chevreau et agneau de lait</b> : Entier ( 12€ / Kg) ou découpé (sous vide - 15€ / Kg)	□ <b>1 Poulet élevé au lait</b> : 50 € (1 chèque) 4 kg env – Carcasse avec abats nettoyés
	□ <b>1 pintade élevée au lait</b> : 35 € (1 chèque) 2-2,5 kg – Carcasse avec abats nettoyés

**6- Paiement :** Par chèques selon les modalités des tableaux ci-dessus, à l'ordre de **Gilles Thomas** et datés du jour de leur émission. Ils seront remis en totalité à la signature du présent contrat.

**Présentation des chèques à l'encaissement**: Pour les contrats volaille, le premier chèque sera encaissé à réception, les autres le seront à partir du 10 de chaque mois, ou régulièrement sur l'année, tous les 2 à 4 mois. Pour les commandes unitaires, l'encaissement se fera au cours du mois de la distribution.

Fait à	, le	En deux exemplaires originaux (valant pour reçu) Le
productour		Le consemm'acteur